



Carros, le 04 avril 2023

ARRETE MUNICIPAL 31/23-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT VILLA BARBARY
DU MERCREDI 07 AU DIMANCHE 11 JUIN 2023
« FESTIVAL DES ARTS POUR LES ECOLES »

Nous, Yannick BERNARD, Maire de la commune de Carros,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du service évènementiel en date du 06/03/2023 ;

Considérant que pour permettre le stationnement des participants, visiteurs et organisateurs, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de la villa Barbary entre le 07 et le 11 juin 2023.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux autorisés du mercredi 07 juin 2023 à 13h30 jusqu'au dimanche 11 juin 2023 à 20h :

- sur l'intégralité du parking de la villa Barbary

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le maire
Conseiller départemental des Alpes Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD